



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-95-5/18-I
Date : 30 juillet 2008
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Devant : M. le Juge Alphons Orie, Président

Assisté de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 30 juillet 2008

LE PROCUREUR

c/

RADOVAN KARADŽIĆ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DE LA COMPARUTION INITIALE

Le Bureau du Procureur

M. Serge Brammertz

L'Accusé

Radovan Karadžić

NOUS, ALPHONS ORIE, Président de la Chambre de première instance I du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU l'acte d'accusation modifié qui fait autorité dans l'affaire n° IT-95-5/18-I, *Le Procureur c/ Radovan Karadžić*, déposé le 24 mai 2000 et confirmé le 31 mai 2000,

ATTENDU que **RADOVAN KARADŽIĆ** (l'« Accusé ») a été arrêté en Serbie le 21 juillet 2008 et transféré au siège du Tribunal le 30 juillet 2008,

VU l'Ordonnance attribuant une affaire à une Chambre de première instance, rendue le 22 juillet 2008, par laquelle le Président du Tribunal a attribué l'affaire *Le Procureur c/ Radovan Karadžić* à la Chambre de première instance I,

VU l'ordonnance rendue le 30 juillet 2008 par laquelle nous avons été chargé de la comparution initiale de l'Accusé,

VU l'article 62 A) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »), selon lequel l'accusé comparaît sans délai devant la Chambre de première instance saisie de l'affaire ou un Juge de celle-ci, et y est mis formellement en accusation,

EN APPLICATION des articles 54 et 62 A) du Règlement,

FIXONS la comparution initiale de l'Accusé au 31 juillet 2008 à 16 heures dans la salle d'audience I.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le Président de la Chambre de
première instance

/signé/

Alphons Orie

Le 30 juillet 2008
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]